

## Grenoble normalise l'occupation de squats

Par Bénévent Tosseri, le 6/4/2018 à 06h16

**La municipalité permet l'occupation temporaire de deux maisons destinées à la démolition, en passant une convention avec des sans-abri.**



Grenoble

*De notre correspondant régional*

C'est une maison de ville au crépi noirci et à l'escalier branlant. Pour ses nouveaux habitants toutefois, c'est un havre de paix. Dormant depuis des années dans la rue ou dans des squats, trois jeunes gens d'une vingtaine d'années ont posé leur sac en décembre dans cette villa destinée à la démolition, à l'est de Grenoble.

En toute légalité. « *Ils voulaient démontrer leur capacité à gérer un lieu où ils pourraient accueillir temporairement des gens et leurs animaux, le temps d'une hospitalisation, ou entre deux centres d'hébergement* », raconte Alain Denoyelle, adjoint du maire à l'action sociale.

L'électricité a été refaite. Et une convention rédigée. Elle encadre strictement l'occupation des lieux, « à titre expérimental ». Les charges doivent être payées, une assurance contractée, les travaux autorisés, l'accueil des tiers limité à cinq personnes, etc. Enfin, si le « bail » signé est d'un an, il peut être rompu à tout moment par la ville, avec un préavis de six mois, sans indemnisation ni relogement.

« Le principe de réalité nous pousse à moins d'exigence »

« C'est certes un pis-aller », estime une porte-parole d'Un Toit pour Tous, association grenobloise partenaire de la Fondation Abbé-Pierre, qui a accompagné les jeunes occupants. Avant de préciser : « Voilà quelques années, nous aurions exigé que la maison réponde aux normes et se rapproche d'un logement de droit commun. Mais le principe de réalité nous pousse à moins d'exigence, alors que l'on dénombre 3 500 personnes sans hébergement dans la métropole grenobloise. Il faut impérativement trouver des solutions, même transitoires. Se retrancher derrière les normes est la meilleure solution pour ne rien faire. »

Pour sortir les gens de la rue, « il faudrait basculer tout de suite sur du logement pérenne »

Cette nouvelle forme de bail précaire correspond à ce que cherche à mettre en place Les passeurs, association réfléchissant à de nouvelles modalités d'occupation de biens vacants appartenant à la ville de Grenoble, dans une agglomération comptant par ailleurs quelque 4 000 places d'hébergement pérenne. Signataire d'une seconde convention, ses membres occupent désormais un local de 70 m<sup>2</sup>, au sud-ouest de la ville, dans une autre maison destinée à la démolition.

### Projet collectif

Comme Le tremplin, association fondée par les jeunes du premier squat pour accueillir des sans-abri et leurs chiens, il s'agit d'un projet collectif. Pas question pour la ville de Grenoble de légaliser des squats à titre individuel. « Nous n'avons pas vocation, dans ce cadre, à remplacer l'hébergement d'urgence », dit Alain Denoyelle. Mais la majorité (EELV, gauche) espère ainsi apaiser les tensions avec certains lieux d'occupation illégale.

Le mal logement, un mal européen

Trois autres conventions sont en cours de discussion plus ou moins avancées avec des collectifs squattant des bâtiments publics. L'un de ces squats s'est proclamé « Centre social alternatif ». Un autre accueille des projets artistiques. Occupé par des

**associations, un troisième a abrité, pendant l'hiver, une trentaine de personnes dormant dans la rue, faute de places d'hébergement d'urgence disponibles.**

Bénévent Tosseri